



INVITATION

CELEBRATION OF THE INTERNATIONAL DAY OF MONUMENTS AND WORLD CULTURAL HERITAGE SITES

**THE MINISTRY OF CULTURE AND COMMUNICATION, UNITED CITIES AND LOCAL GOVERNMENTS OF AFRICA (UCLG AFRICA), THE ISLAMIC EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (ISESCO), THE INTERNATIONAL COUNCIL OF MONUMENTS AND SITES (ICOMOS) AND THE UNESCO OFFICE IN RABAT
HAVE THE HONOR TO INVITE YOU TO**

**THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON:
« THE PROTECTION OF CULTURAL HERITAGE THROUGH A PARTICIPATORY AND INCLUSIVE GOVERNANCE TO MEET THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT »**

**WEDNESDAY, APRIL 18, 2018 AT ISESCO HEADQUARTERS STARTING AT 08:00 AM
F.A.R. STREET, HAY RYAD, KINGDOM OF MOROCCO, RABAT**

Together for an Effective Local Africa

NOTE CONCEPTUELLE

Paragraphe 38 de la Déclaration de Quito (2016)

«Nous nous engageons à exploiter durablement le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel dans les villes et les établissements humains, grâce à des politiques urbaines et territoriales intégrées et à des investissements suffisants, aux niveaux national, infranational et local, destinés à préserver et à promouvoir les infrastructures et les sites culturels, les musées, les cultures et les langues autochtones, ainsi que les savoirs traditionnels et les arts, compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la restauration et la redynamisation des zones urbaines ainsi que dans le renforcement de la participation sociale et de l'exercice de la citoyenneté».

CONTEXTE

A côté de ses nombreuses richesses naturelles, le Continent africain regorge d'un patrimoine culturel des plus riches au monde. Une richesse qui puise dans la profondeur de son histoire en tant que berceau de l'Humanité et qui se manifeste dans la diversité et l'abondance des œuvres et des modes de vie des nombreuses communautés qui la peuplent. Ce riche et précieux patrimoine, à la fois historique et actuel, est cependant peu connu, mal apprécié, et par conséquent peu valorisé.

Comme souligné par l'UNESCO, « **Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir** ». C'est l'ensemble des biens matériels (monuments, sites, œuvres architecturales, gravures, instruments divers..) et immatériels (chants, danses, musiques, différentes formes d'expressions orales et écrites, de pratiques culturelles ou culturelles...) qui ont un caractère historique, artistique ou scientifique.

Les nombreuses civilisations qui se sont succédé sur le Continent ont laissé des héritages importants en matière de savoir, de savoir-faire, de savoir-être, de pratiques religieuses, de coutumes, de constructions architecturales qui ont été enrichis au fil temps et dont nous retrouvons des traces dans la nature mais surtout dans les œuvres et la vie quotidienne des populations africaines actuelles.

Le Patrimoine Culturel, un Levier pour le Développement Durable

A l'heure de la mondialisation, de la libéralisation et du progrès technologique, la question du Patrimoine Culturel n'est plus simplement un fait culturel et identitaire. Il n'est plus une simple occasion d'attirer les regards de quelques curieux touristes. Il constitue une réelle opportunité de développement durable dans ses trois dimensions (social, économique et environnementale) pour les pays qui ont su mettre en place des politiques publiques efficaces et efficaces de protection, de promotion et de valorisation de leurs patrimoines, à l'instar de pays des autres Continents, comme l'Amérique, l'Europe ou l'Asie.

En effet, l'économie culturelle emploierait aujourd'hui près de 30 millions de personnes dans le monde générant un chiffre d'affaires total de 2.250 milliards de dollars selon Le premier Panorama Mondial de l'Economie Culturelle et Création publiée en 2015. Les industries culturelles se développent de façon fulgurante. Il est difficile de dénombrer le nombre de foires, d'expositions, de soirées de la culture, de soirées musicales, de festivals qui sont organisés dans le monde aujourd'hui et qui génèrent d'importants revenus à la fois pour le secteur public et privé, qui permettent la création d'opportunités d'emplois et qui contribuent de manière significative au revenu et à la croissance des pays. Malheureusement, l'Afrique se place en dernière position parmi les cinq grandes régions du monde dans ce domaine et n'y contribue que de manière très faible.

Dans le nouvel Agenda mondial 2030 sur les Objectifs du développement Durable (ODD), la culture occupe une place transversale selon l'UNESCO. La protection et la promotion du Patrimoine Culturel participent et contribuent à la réalisation et à la mise en œuvre de pratiquement l'ensemble des ODD, en particulier :

- **l'ODD 8** : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », notamment la Cible 8.9 « D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un Tourisme Durable qui crée des emplois et mettre en valeur la Culture et les Produits Locaux » ;

- **l'ODD 11** : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables », notamment la cible 11.4 « Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ».

Par ailleurs, la Protection des Monuments et des Sites du Patrimoine Culturel Mondial fait de plusieurs Instruments Juridiques Internationaux adoptés et mis en œuvre notamment par l'UNESCO, tels que :

- Les Instruments juridiques de l'UNESCO et le rôle du **Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)**, notamment : Convention de 1954 pour la protection du Patrimoine culturel en temps de conflits et ses deux Protocoles, Convention de 1972 pour la protection du Patrimoine Culturel et Naturel, Convention de 2003 pour la protection du Patrimoine Culturel immatériel, 2005 sur la sauvegarde de la diversité des expressions culturelles, la Décennie de l'UNESCO pour le Rapprochement des Cultures (2013-2023) ;

- Le Nouveau Programme pour les Villes, adopté à Quito en 2016 (Déclaration de Quito sur les Villes et les Etablissements Humains Viables pour Tous) ;

- L'agenda du Climat (Accord de Paris) ;
- L'existence d'une multitude de Sites et Monuments Historiques protégés par l'UNESCO en Afrique ;
- La Vision Africaine 2063 de l'Union Africaine « L'Afrique que nous Voulons » avec une forte identité, un Patrimoine commun et des Valeurs et une éthique partagées ;
- Le Code d'Ethique de l'Organisation Internationale du Tourisme (UNWTO), etc....

Un Patrimoine Culturel peu connu, peu valorisé, non protégé et menacé en Afrique

Sur les 1052 Sites classés sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO jusqu'en 2016, à peine 90 se situent en Afrique au moment où on en compte presque 500 pour le seul Continent Européen. Cela s'explique par le manque d'intérêt accordé au Patrimoine culturel au sein de nombreux Etats africains, se traduisant par des formes de gouvernance et de gestion qui ne permettent pas d'assurer une réelle valorisation et promotion de ce riche Patrimoine. La fragilité des politiques culturelles en Afrique est même une sérieuse menace contre la protection de cette richesse. Elle aggrave, par ailleurs, l'impact des divers autres facteurs qui menacent le patrimoine culturel, notamment les dégradations naturelles dues à l'érosion et au climat, le commerce illicite des biens culturels, les actes de vandalisme, le terrorisme, l'intégrisme religieux, etc...

De même, les nombreuses crises socio-politiques qui affectent les Etats africains constitueraient aussi, selon les spécialistes du monde culturel, une autre grande menace contre le patrimoine culturel Africain. En effet, dans la plupart des pays africains qui ont connu des crises importantes ces dernières années, de nombreux patrimoines culturels ont été perdus soit par pure destruction ou par simple disparition notamment au Mali, en Tunisie, en Egypte, en Lybie pour ne citer que ceux-là.

Plusieurs enjeux à la base de la protection et la promotion du Patrimoine Culturel et des Sites de l’Afrique

La protection et la promotion du Patrimoine Culturel et des Sites est donc un enjeu crucial pour le développement durable en Afrique, car il s’agit de préserver contre diverses formes de menace, un héritage précieux et une identité qu’il faut pouvoir transmettre aux générations futures. Il s’agit aussi d’une opportunité de développement socio-économique qui pourrait renforcer sensiblement les dynamiques de développement sur le continent et accorder à l’Afrique une meilleure place sur la scène internationale.

C’est pourquoi, la réflexion autour de la problématique de la protection et de la promotion du patrimoine culturel en Afrique est essentielle. En effet, elle permet de soulever des questions importantes, notamment celle de la connaissance de ce Patrimoine, la préservation et la valorisation de l’histoire et de l’identité africaines, de l’identité de tous les peuples africains à travers l’histoire. Elle est aussi l’occasion de poser un regard sur la Gouvernance Publique en Afrique afin de voir la place qu’elle donne à la dimension culturelle et au Patrimoine Culturel. C’est surtout l’occasion d’interroger les modes de gestion du Patrimoine Culturel en Afrique à différentes échelles (international, continental, national et local) et de voir le rôle, les interactions et les synergies entre les différents acteurs concernés et les diverses parties prenantes impliquées.

Les Collectivités Territoriales, un Acteur clé dans la Gouvernance et la Gestion du Patrimoine Culturel Africain

Partant des rôles et responsabilités des Collectivités Territoriales en matière de gouvernance publique et de développement territorial et local, Cités et Gouvernements Locaux d’Afrique (CGLU-Afrique) considère que ces entités ont un rôle crucial à jouer dans la gestion du Patrimoine Culturel en Afrique. Non seulement elles abritent ce Patrimoine, mais elles bénéficient surtout de la proximité avec les Sites ainsi qu’avec les populations qui contribuent à la production ou à l’animation directe de ce Patrimoine. Ce lien de proximité pourrait constituer un facteur d’efficacité en matière de Gouvernance du Patrimoine Culturel. Ainsi, il est important de renforcer l’implication des Collectivités Locales dans la gestion du Patrimoine Culturel au sein des pays africains.

Toute une feuille de route est nécessaire donc pour :

- Créer un environnement favorable, ouvert et inclusif pour une gouvernance participative en matière de gestion, de protection et de valorisation du Patrimoine Culturel ;

- Informer et sensibiliser les élu(e)s Locaux (ales) sur la place et l'importance du Patrimoine culturel en tant que richesse socio-culturel mais aussi une opportunité de développement durable pour leurs territoires et localités ;
- Renforcer les capacités et former les élu(e)s locaux (ales) ainsi que les cadres des administrations locales en matière de Gouvernance du Patrimoine Culturel ;
- Mettre à la disposition des Collectivités Territoriale africaines les outils ainsi que les informations nécessaires en vue d'une meilleure protection et valorisation de leurs patrimoines culturels ;
- Continuer les plaidoyers auprès des Etats afin de soutenir et d'accompagner les Collectivités Territoriale en matière de Gestion du Patrimoine Culturel ainsi que le transfert de Ressources nécessaires à cet effet.

C'est dans ce cadre, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Monuments et des Sites, célébrée le 18 Avril de chaque année par l'UNESCO et dans le cadre de la mise en œuvre du Partenariat entre l'ISESCO et CGLU-Afrique, que ces deux Institutions organisent cette Conférence Internationale avec pour thème «**La Protection du Patrimoine par une Gouvernance Participative au Service du Développement Durable**».

1. L'objectif principal

L'objectif principal de cette Conférence est d'une part, de célébrer la Journée Internationale, et d'autre part, de sensibiliser les différents Acteurs et Parties Prenantes concernées par la problématique du Patrimoine Culturel, sur la nécessité de s'orienter vers des approches participatives et inclusives en matière de Gouvernance du Patrimoine Culturel en Afrique, tout en impliquant davantage, dans un esprit de subsidiarité, les Collectivités Territoriales africaines en vue d'une meilleure Protection, Valorisation et Promotion du Patrimoine Culturel en Afrique.

2. Les objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette Conférence sont :

- Célébrer la Journée Internationale des Monuments et des Sites du Patrimoine Culturel Mondial ;

- Informer sur le contexte et les enjeux de la protection et de la valorisation du Patrimoine culturel en Afrique ;
 - Présenter les différents instruments et mécanismes nationaux, continentaux et internationaux de Protection et de valorisation du Patrimoine Culturel en Afrique ;
-
- Identifier les différents acteurs et niveaux de gouvernance concernés par la protection du Patrimoine culturel ;
 - Sensibiliser les différents Acteurs de la Gouvernance Publique sur l'importance du Patrimoine Culturel de l'Afrique au niveau local ;
 - Susciter un cadre d'échange entre les différents Acteurs et Parties Prenantes impliqués dans la Gouvernance et la Gestion du Patrimoine Culturel africain ;
 - Réfléchir et échanger sur une feuille de route africaine pour une meilleure Protection, Valorisation et Promotion du Patrimoine Culturel en Afrique.

3. Les principaux axes de réflexion

- 1) Les principaux Acteurs et Parties Prenantes en matière de protection, de sauvegarde et de valorisation du Patrimoine culturel ;
- 2) Les modalités juridiques, institutionnelles et opérationnelles pour la protection, la sauvegarde et la valorisation du Patrimoine ;
- 3) Les modalités d'appui et de renforcement des capacités visant les Collectivités Territoriales africaines.

4. Déroulement de la Conférence

La Conférence Internationale sera organisée autour des principaux Axes suivants :

- 1) Une ouverture officielle
- 2) Une Séance Plénière
- 3) Deux Sessions Thématiques parallèles
- 4) Une Exposition
- 5) Une Séance de restitution et de clôture.

5. Participant(e)s

La Conférence est organisée à l'intention des publics cibles suivants : les Organisations Internationales concernées (ISESCO, UNESCO, ICOMOS, PNUD), les Départements Ministériels chargés et/ou impliqués dans la gouvernance et la Gestion du Patrimoine Culturel, les Associations des Collectivités Territoriales, des Villes abritant des Sites Historiques en Afrique classés par l'UNESCO, des Villes africaines Capitales de la Culture Islamique classées par l'ISESCO, des Villes Marocaines abritant des Sites historiques, le Réseau Méditerranéen des Médinas et du Développement du Patrimoine (RMM&DP), des Elus Locaux/Elues Locales, les différentes Composantes de la Société civile engagées et/ou impliquées dans la thématique, des Partenaires, des Universités et Instituts de Formation, etc...

6. Les Partenaires

L'ISESCO, CGLU-Afrique et son Académie Africaine des Collectivités Territoriales, l'UNESCO –Bureau de Rabat, ICOMOS, CGLU, le PNUD, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Culture du Maroc, l'Association des Régions du Maroc (ARM), l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux (AMPCC), des Associations Nationales d'Autorités Locales Africaines, le Réseau Méditerranéen des Médinas et du Développement du Patrimoine (RMM&DP) ainsi que différentes Composantes de la Société Civile.